



PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ET LA COMMUNE DE FONTIVILLIE

AVENANT N°2

Entre les soussignés :

La communauté de communes de Mellois en Poitou, représentée par son Président, M. Fabrice MICHELET, dûment habilité par la délibération du bureau communautaire en date du2023,

Ci-après désigné par les termes « la communauté de communes » ;

D'une part,

Et

La commune de Fontivillie, représentée par son maire, M. Thierry YOU, dûment habilité par la délibération du conseil municipal en date du 2023,

Ci-après désigné par les termes « la commune » ;

D'autre part,

Exposé

La commune met à disposition de la communauté de communes les équipements suivants :

- Ecole de Pommeroux à CHAIL.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Intégration du remboursement des fluides

Le remboursement des frais de fonctionnement liés à l'utilisation des équipements affectés aux compétences de la communauté de communes étant intégré aux anciennes conventions de gestion, il convient de régulariser les procès-verbaux de mise à disposition afin d'intégrer les remboursements des fluides.

Article 2 – Modalités de calcul du remboursement

La commune a des compteurs pour lesquels il convient d'effectuer un remboursement financier vers la commune correspondant au montant de l'utilisation de l'équipement selon la clé de répartition suivante :

Il est rajouté dans les frais le local garderie.

- Consommation d'électricité, d'eau/assainissement et de chauffage fioul/entretien courant pour le local Cantine / garderie
Les compteurs et installations desservent la cantine/garderie pour 171.73m² soit 68.20% de la surface et la mairie pour 80.10m² soit 31.80% de la surface totale.
La communauté de communes remboursera la commune à hauteur de 68.20% des charges d'électricité, eau/assainissement et chauffage/entretien.

Article 3 : Date d'application

Le présent avenant est applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 4 : Les autres dispositions restent inchangées

Fait à Melle, le2023

Pour la commune de
FONTIVILLIE
La Maire,

Thierry YOU

Pour la communauté de communes
MELLOIS EN POITOU
Le Président,

Fabrice MICHELET